

**DOSSIER DE CONCERTATION
ZAC PART-DIEU OUEST**



INTRODUCTION



► UN PROJET MAJEUR DANS LA METROPOLE

Lyon Part-Dieu est le cœur stratégique de la métropole lyonnaise et l'un des moteurs de son rayonnement et de son attractivité à l'échelle nationale et européenne. Depuis 40 ans, les acteurs de la Part-Dieu conjuguent leurs efforts à ceux du Grand Lyon pour coproduire un quartier performant qui facilite les échanges et les rencontres, accélère le développement économique, produit des emplois, des logements et une nouvelle qualité de vie.

Afin de conforter cette dynamique et d'anticiper les besoins de la ville de demain, la métropole de Lyon et ses partenaires mettent en œuvre un projet à la hauteur du potentiel exceptionnel de ce quartier et de sa capacité de développement. Conçu par une équipe d'urbanistes-architectes et divers experts pilotés par l'agence l'AUC, ce projet se développe autour des questions de **mobilités, de développement économique et de la qualité de vie en hyper-centralité métropolitaine.**

Depuis fin 2009, de nombreuses études ont été engagées et ont permis d'élaborer un plan de référence qui définit les grands objectifs et le programme du projet. Parallèlement, des études ont été conduites pour la réorganisation du Pôle d'Echanges Multimodal Lyon Part-Dieu avec l'État, SNCF Gares et Connexions, Réseau ferré de France (RFF), la Région Rhône-Alpes, le Conseil général du Rhône, le Conseil général de l'Isère, le SYTRAL et la Ville de Lyon.

A ce jour, deux secteurs se sont déjà profondément transformés :

- **le secteur autour du parc Nelson Mandela** avec le redressement de la ligne de tramway T3 et l'arrivée du T4, l'aménagement de la rue Mouton Duvernet et la livraison de l'immeuble Equinox et des archives départementales du Rhône
- **le secteur Garibaldi / Les Halles** avec le réaménagement de la première phase de la rue Garibaldi et la construction de la tour Incity.

D'autres opérations sont en cours : la démolition du bâtiment B10 place Béraudier, face à la gare le chantier du programme Silex 1, rue Bouchut et la rénovation de la résidence Desaix.

► UNE NOUVELLE ETAPE DE DEVELOPPEMENT

Aujourd'hui, s'ouvre une nouvelle étape de développement du projet Lyon Part-Dieu. En raison de la complexité technique, juridique et financière du projet, il est proposé de le conduire dans le cadre d'un outil opérationnel efficace et lisible : **la Zone d'Aménagement Concerté.**

Conformément à la délibération n° 2014-0411 du 3 novembre 2014, la concertation préalable à la création de cette ZAC est ouverte depuis janvier 2015. Ce dossier présente les enjeux, les objectifs et le périmètre prévus pour cette ZAC. A l'issue de cette concertation préalable, un bilan sera établi et soumis à la délibération.



I - ZAC PART-DIEU OUEST : UNE NOUVELLE ETAPE DE DEVELOPPEMENT DU PROJET



► RAPPEL DES GRANDES ETAPES DU PROJET

2009

- Lancement de l'appel d'offres pour la mission d'étude de conception du projet : choix du groupement l'AUC / CITEC / Pro- Développement / RFR Éléments.
- Organisation de 4 workshops, ateliers de réflexion stratégique et prospective.

2010

- Validation de la stratégie Prospective et du Plan concept
- Arrivée du Rhônexpress

2011

- Validation du Plan guide, déclinaison plus précise et opérationnelle du Plan concept intégrant éléments de programmation et une stratégie de développement durable et de déplacement.
- Validation du Plan de référence (version 1)

2012

- Ouverture de la concertation préalable sur le projet avec une réunion publique de présentation du projet à la Bourse du travail et l'organisation de trois conférences débats

2013

- Lancement de la construction de la tour Incity
- Arrivée de la ligne T4 en gare de la Part-Dieu et réaménagement du secteur Mouton Duvernet
- Concertation préalable au projet de Pôle d'Echanges Multimodal Lyon Part Dieu

2014

- Livraison de la première phase de réaménagement de la rue Garibaldi
- Démarrage de la démolition du bâtiment B10, place Béraudier et du bâtiment Terralta
- Livraison des programmes Green Part-Dieu, Crystallin, Equinox, Archives départementales

2015

- Mise en place de la Société Publique Locale Lyon Part-Dieu
- Livraison de la tour Incity
- Lancement des travaux de Silex 1
- Concertation préalable à la création de la ZAC Part-Dieu Ouest

▶ **UNE CONCERTATION DÉJÀ FORTEMENT ENGA- GÉE**

2012 - 2014 : UNE CONCERTATION PREALABLE SUR LE PROJET

En septembre 2012, la Communauté urbaine de Lyon a engagé une concertation préalable à titre volontaire. Elle a été clôturée le 3 novembre 2014. Plusieurs dispositifs d'information et de concertation ont été mis en place : un dossier de concertation, des permanences d'information, une réunion publique d'ouverture, des conférences débats sur les thématiques du projet, des recueils d'avis via des registres ou une boîte mail.



Plus de 1000 personnes ont participé à cette concertation. Elle a permis de partager les enjeux du projet avec les acteurs et partenaires, les habitants, usagers et associations du périmètre. Le besoin d'information et d'approfondissement s'est le plus fortement exprimé sur les sujets suivants :

- **la stratégie de production de logements et l'évolution du parc existant** : une forte mobilisation des habitants du quartier a été constatée. Des interrogations ont été émises sur les mutations envisagées, certaines représentations graphiques des intentions du projet pouvant laisser supposer que des démolitions étaient prévues à court terme. Depuis, le projet a évolué dans certains secteurs, pour tenir compte des remarques émises par les habitants, particulièrement celui de Porte Sud qui a retrouvé sa physionomie actuelle dans les représentations du projet. Au-delà des immeubles d'habitation déjà présents, il est prévu une production d'environ 2000 logements à terme, en vue de pérenniser le statut de quartier d'habitation de la Part-Dieu et assurer sa mixité vis-à-vis des activités tertiaires.
- **la place des espaces verts, publics et du paysage** : à travers l'objectif de faire de la Part-Dieu un quartier à vivre, la réflexion sur les espaces végétalisés est au centre des préoccupations des concepteurs du projet. Un programme en faveur du paysage et de la végétalisation est élaboré aussi bien sur les espaces publics et les voiries qu'au cœur des îlots privés.

La concertation préalable a permis :

- **l'expression de remarques et appréciations sur le projet** qui ont contribué à son évolution et à l'apport de précisions et compléments pour en améliorer la lisibilité et l'appropriation par le public
- de faire évoluer la plan de référence en conformité avec les attentes des riverains et usagers.
- d' **installer une relation de travail et de confiance** avec les habitants et les acteurs de la société civile avant même la finalisation du projet urbain.

2013 : UNE CONCERTATION SPECIFIQUE AU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL ET A LA CREATION DE LA VOIE L

Entre juin et octobre 2013, la communauté urbaine de Lyon et ses partenaires maîtres d'ouvrage sur le projet de PEM (SNCF-Gares&Connexions et Réseau Ferré de France) ont organisé une concertation préalable spécifique aux opérations du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Lyon Part-Dieu et de création de la voie L au titre des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme.

Concernant le projet de PEM dans son ensemble, toutes maîtrises d'ouvrage confondues, les remarques ont principalement porté sur les thématiques suivantes :

- L'opportunité du projet : très rarement contestée, chaque composante (équipements ferroviaires, bâtiment gare et espaces publics) est jugée généralement « nécessaire, et même indispensable » ; son caractère global et partenarial est très apprécié.
- La priorité accordée aux piétons par le « sol facile », le réaménagement des espaces publics et des intermodalités recueille de nombreux satisfecit, avec des préoccupations toutefois concernant le développement des transports en commun, et la demande de veiller aux conditions de circulations routières notamment pour les habitants et personnes travaillant dans le quartier.
- Les accès Pompidou concentrent de nombreux commentaires, demandant à veiller à sa visibilité dans l'ensemble de la gare, à l'impact sur les conditions de circulation dans le secteur et à sécuriser l'ensemble du passage.
- Un soin particulier est demandé concernant la qualité architecturale de la gare, sa qualité d'accueil, et la gestion des flux dans le hall. Le phasage et le déroulement précis des travaux est régulièrement évoqué pour demander de veiller à un déroulement impactant le moins possible la vie du quartier.
- Le lien avec les études du Nœud Ferroviaire Lyonnais, et le rôle des gares, fait l'objet de plusieurs demandes de précision.

Globalement les avis sont en accord avec les principes du projet de PEM et n'ont pas remis en question les éléments du programme présenté.



RAPPEL DES CHIFFRES CLES ET DES PERIMETRES DE PROJET

PERIMETRES

Le périmètre du projet Lyon Part-Dieu est délimité:

- A l'ouest par les rues Garibaldi, André Philip, Duguesclin, Vauban, Louis Blanc, Juliette Récamier et des Emeraudes.
- Au nord par la rue Curtelin.
- A l'est par les rues Bellecombe, d'Aubigny et Gandolière, l'avenue Georges Pompidou, la rue Flandin, les avenues Lacassagne et Félix Faure, la rue Jeanne Hachette, la limite sud du Fort Montluc et l'extrémité de la rue Mouton-Duvernet prolongée.
- Au sud par le Cours Albert Thomas, l'allée du Parc et l'avenue Félix Faure.

Ce périmètre inclut lui-même un périmètre plus opérationnel sur lequel les transformations urbaines vont être les plus importantes dans les années à venir.

CHIFFRES CLES

	Aujourd'hui	En 2030 (prévisionnel)
Nombre d'actifs	56 500 (29 000)*	92 000 (65 000)*
Nombre d'établissements	2 200	Nc
Surface de bureaux (m2)	1 150 000 (550 000) *	1 700 000 (1 100 000)*
Surface d'équipements (m2)	82 000 (62 500) *	90 000 (70 800)*
Surface de commerces, hôtels (m2)	222 000 (188 000)*	366 000 (330 000)*
Nombre d'habitants	21 000 (3 700)*	23 500 (4 100)*
Nombre de logements	13 800 (2 500)*	16 000 (4 500)*
Nombre de déplacements / jour	500 000	Nc
Voyageurs gare / jour	120 000	223 000
Passagers TCU / jour	164 000	292 000

* périmètre opérationnel (voir carte-ci-jointe)



	Périmètre d'influence SPL Lyon Part-Dieu	177 ha
	Périmètre opérationnel Lyon Part-Dieu	72 ha
	Périmètre étudié ZAC Part-Dieu Ouest	38 ha

PLAN DE REFERENCE DU PROJET

A TITRE D'ILLUSTRATION
SOU MIS A LA CONCERTATION

Gare Ouverte

Coeur Part-Dieu



A 3D architectural rendering of a city grid. The buildings are shown in white, with some highlighted in blue and purple. A red box at the top left contains the text 'Part-Dieu Sud'. Another red box on the left side contains the text 'Lac Cuirassiers Desaix'. At the bottom, a large red box contains a list of four sectors. The rendering shows a dense urban layout with streets, buildings, and some green spaces.

Part-Dieu Sud

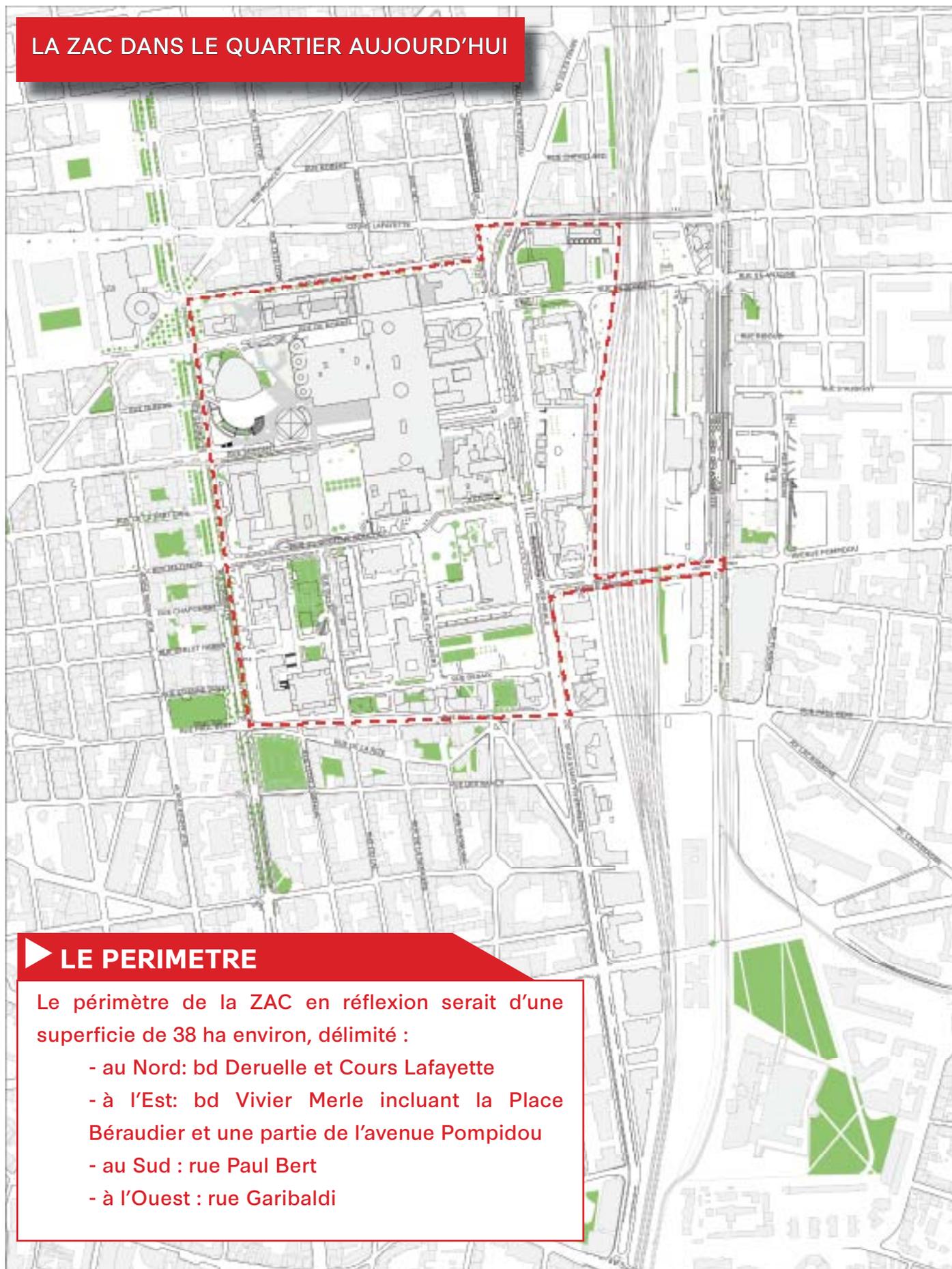
Lac Cuirassiers Desaix

► 4 secteurs

- **Gare ouverte** est le périmètre qui inclut le Pôle d'Echanges Multimodal et ses abords.
- **Cœur Part-Dieu** s'étend principalement autour du centre commercial, de la rue Garibaldi au boulevard Vivier-Merle et de la rue Bouchut à la rue Deruelle, y compris le secteur des Halles
- **Part-Dieu Sud** se déploie du bd Vivier-Merle à la rue Maurice Flandin et de la rue Paul Bert au cours Gambetta.
- **Lac Cuirassiers Desaix** va de la rue Bouchut à la rue Paul Bert, et du boulevard Vivier-Merle à la rue Garibaldi.

► CHIFFRES CLES ET PERIMETRE DE REFLEXION DE LA ZAC

LA ZAC DANS LE QUARTIER AUJOURD'HUI



► LE PERIMETRE

Le périmètre de la ZAC en réflexion serait d'une superficie de 38 ha environ, délimité :

- au Nord: bd Deruelle et Cours Lafayette
- à l'Est: bd Vivier Merle incluant la Place Béraudier et une partie de l'avenue Pompidou
- au Sud : rue Paul Bert
- à l'Ouest : rue Garibaldi

LA ZAC DANS LE PROJET A TERME (2030)

A TITRE D'ILLUSTRATION
SOU MIS A LA CONCERTATION

GARE

► CHIFFRES CLES DE LA ZAC

- Une superficie de 38 hectares
- Création de 1619 logements
- 382 000 m² de bureaux supplémentaires
- 11.5 ha d'espaces publics réaménagés
- + 104 232 m² de commerces
- + 26 200 m² d'hôtellerie

— Péri-mètre de réflexion
— ZAC Part-Dieu Ouest

▶ LES OBJECTIFS DE LA ZAC

1 - DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DURABLES

PRIORITE A L'INTERMODALITE

Avec la gare TGV et la connexion Rhônexpress à l'aéroport (en moins de 30 minutes) Lyon Part-Dieu est la porte d'entrée internationale et nationale dans la métropole lyonnaise et l'espace de redistribution de tous les déplacements, individuels ou collectifs. Conçue à l'époque où la voiture individuelle était le mode de transport le plus utilisé, le quartier Part-Dieu a ensuite connu l'essor des transports en commun. Dans les années à venir, la poursuite du développement du quartier va générer encore plus de déplacements. Mais pas de saturation : les transports en commun seront mieux répartis et interconnectés sur l'ensemble du quartier : le projet vise à renforcer durablement les intermodalités en accès à la gare et au réseau de Transports en Commun Urbains et rééquilibrer les accès en faveur des modes doux, marche à pied et vélo prioritairement.



VÉLOS

Les itinéraires d'accès en vélo seront améliorés, en lien avec la création des deux vélostations à proximité de la gare, avec la création d'un itinéraire sécurisé sur Vivier Merle et sur Pompidou. Ceux-ci sont reliés aux itinéraires prévus dans le plan « modes doux » du Grand Lyon.

TRANSPORTS EN COMMUN URBAINS

Les transports en commun de surface bénéficient d'une surface dédiée sur l'avenue Vivier Merle entre les rues Bonnel et Bouchut, avec la suppression de la circulation automobile entre Servient et Bouchut. Le décalage de la trémie Vivier Merle plus au sud permet également de libérer l'espace entre les rues Bouchut et Pompidou au profit, notamment, des transports en commun et des piétons. Le projet est cohérent avec celui de mise en site propre à double sens de C3. L'objectif est également de développer les couloirs de bus et les priorités aux feux sur les voies d'accès au quartier afin d'améliorer l'efficacité des transports en commun en accès au quartier.

VOITURES

Les itinéraires d'accès en voiture particulière visent à maîtriser les traversées des voies ferrées et le transit à travers le quartier pour y favoriser les modes alternatifs et garantir un accès direct depuis le périphérique, à une échelle plus large.

Une partie de l'avenue Pompidou sera utilisée comme une nouvelle entrée de gare, le tourne-à-gauche sur le boulevard Vivier Merle vers la rue Servient reporté vers la rue Bouchut, prolongée depuis Vivier Merle. La création d'un parking côté Béraudier, accessible depuis Vivier Merle et en sortie vers Bonnel, Servient et Garibaldi, permet ainsi aux usagers en provenance du sud et l'ouest de l'agglomération de ne pas franchir les voies ferrées dans le cœur de la Part Dieu. Les déposes et reprises taxis seront maintenues des deux côtés de la gare, au niveau de la rue de la Villette et sous la Place Béraudier.



UNE GARE AGRANDIE ET OUVERTE SUR LA VILLE

Dimensionnée à l'origine pour 35 000 voyageurs quotidiens, la gare Lyon Part-Dieu est aujourd'hui traversée par 120 000 voyageurs/jour. Les études prévoient 220 000 usagers d'ici 2030.

Le projet de Pôle d'Échanges Multimodal Lyon Part-Dieu, dont les maîtres d'ouvrage sont le Grand Lyon, Réseau Ferré de France et Gare et Connexion / SNCF, vise deux objectifs : **absorber l'augmentation des flux de voyageurs et être mieux insérée dans la ville.**

Il s'agit de faire de la gare de Part-Dieu un lieu d'échanges et de complémentarité entre les différents transports, un lieu de vie et de services pour les usagers, au centre d'un quartier urbain dense et durable. La gare va s'ouvrir sur la ville et doubler sa superficie pour devenir une gare que l'on traverse comme un espace public. Le hall principal sera libéré des commerces et des services, repositionnés dans des galeries latérales en transparence sur le quartier. La création d'une nouvelle voie L constituera une première étape pour désaturer le Noeud Ferroviaire Lyonnais.

La gare routière, les transports en commun urbains, les vélostations et parking 2 roues motorisées, les stations taxis, les parking minute, les parkings longue durée, le pôle éco-mobilité, seront intégrés de manière lisible et fluide autour de la gare ferroviaire, et offriront un haut de niveau de service.

2 - RENDRE LE QUARTIER ENCORE PLUS AGRÉABLE A VIVRE

Le quartier de la Part-Dieu est un quartier tertiaire de centre-ville. L'enjeu est de faire de la Part-Dieu **un quartier à vivre 7 jours/7** pour les entreprises, salariés, habitants actuels et à venir mais aussi pour l'ensemble des grands Lyonnais. Cela implique de repenser les espaces publics pour intégrer des lieux de pause et des espaces verts, d'augmenter l'offre de loisirs, de créer des commerces et des services au pied des immeubles et de construire de nouveaux logements.

DES ESPACES PUBLICS ET VOIRIES REAMENAGES ET VEGETALISES

Les espaces publics existants seront mis en valeur à travers un plan paysage. Des arbres seront plantés et relieront les principaux espaces publics. Plusieurs rues et places seront bordées de végétations : rues du Docteur Bouchut et Garibaldi, places Béraudier et Charles de Gaulle. De nouveaux espaces seront aménagés comme le toit - terrasse du centre commercial. Afin de contribuer au meilleur bien-être, le projet prend en compte la qualité des ambiances urbaines : accès à la lumière naturelle et à l'ensoleillement, maîtrise du bruit et des effets de vent, limitation de la pollution et des effets d'îlot de chaleur.

Le programme de la ZAC prévoit notamment le réaménagement des espaces publics et voiries suivantes :

BOULEVARD VIVIER MERLE : Le trafic automobile sera supprimé sur Vivier-Merle face à la place Béraudier, avec le report du tourne à gauche au niveau de la rue Bouchut prolongée depuis Vivier Merle. Le boulevard accueillera un itinéraire cyclable, des cheminements piétons sécurisés et deux nouveaux pôle de transports en commun. La trémie d'accès à la gare pour les taxis sera reprise.

AVENUE POMPIDOU : Afin de créer des nouveaux accès aux quais, il est proposé la création d'un espace côté nord donnant accès à chaque quai et relié aux nouvelles galeries latérales de la gare. Les traversées Est-Ouest du quartier pour les bus, véhicules et vélos sont maintenues.

PLACE BÉRAUDIER : libérée suite à la démolition du bâtiment B10, face à la gare, la place Béraudier sera agrandie et réaménagée en espace public de rayonnement métropolitain ouvert sur la bibliothèque municipale, le centre commercial, les rues Bouchut et Servient. Elle accueillera en sous-sol un vaste espace de mobilité : vélostation, dépose minute, station taxis, parking et accès au métro

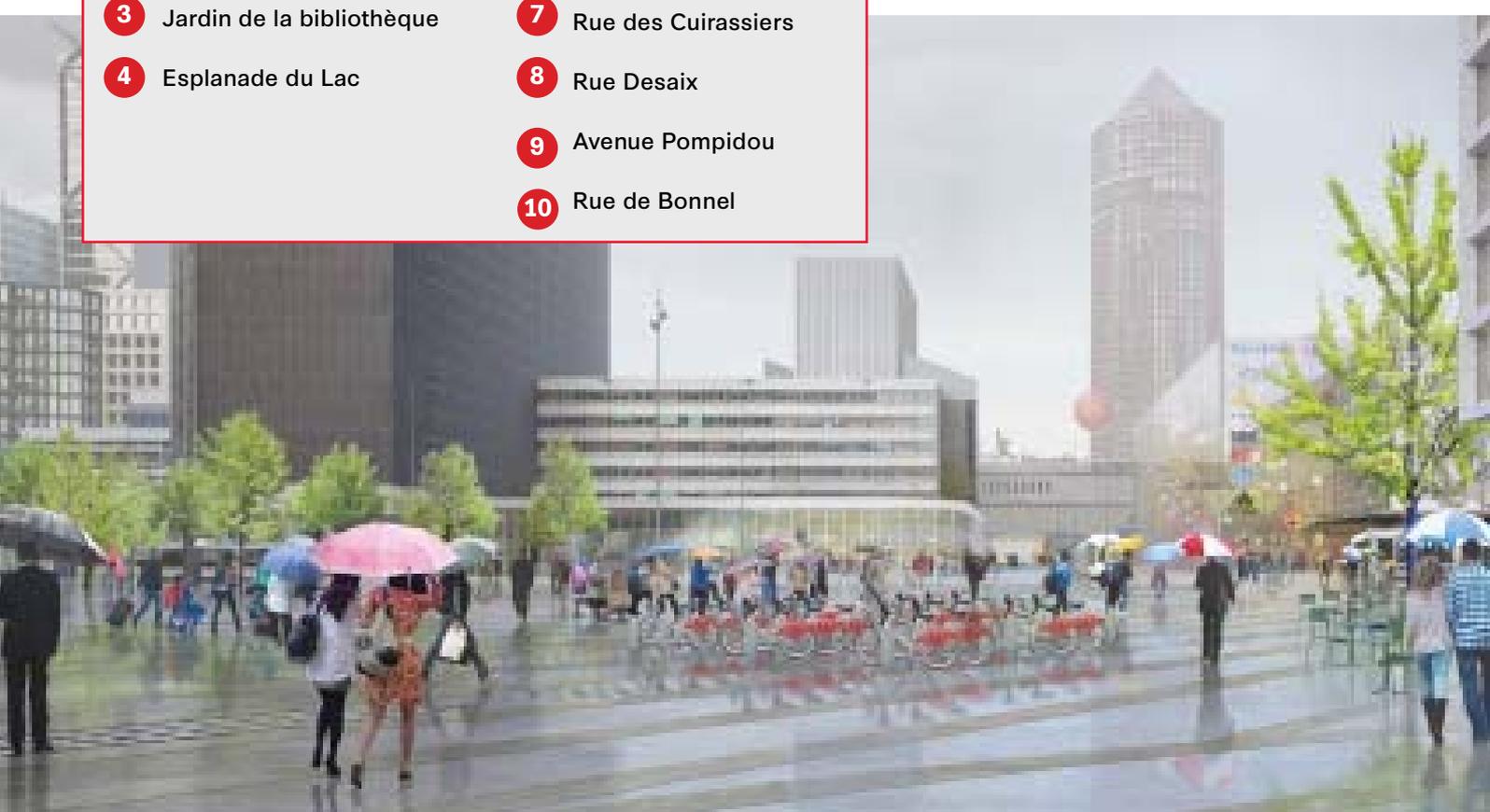
RUE DU DOCTEUR BOUCHUT : Cette rue deviendra l'artère principale piétonne entre le boulevard Vivier Merle et la rue Garibaldi. Elle sera redressée au niveau de la bibliothèque dans le prolongement de la rue actuelle. Elle accueillera un large mail piéton, la piste cyclable existante et deux voies de circulation automobile dans le sens Est-Ouest entre le boulevard Vivier Merle et la rue du Lac.

PROGRAMME DES ESPACES PUBLICS ET VOIRIES DE LA ZAC



A TITRE D'ILLUSTRATION
SOU MIS A LA CONCERTATION

- | | | | |
|---|---------------------------|----|------------------------|
| 1 | Place Béraudier | 5 | Boulevard Vivier Merle |
| 2 | Place Charles de Gaulle | 6 | Rue Bouchut |
| 3 | Jardin de la bibliothèque | 7 | Rue des Cuirassiers |
| 4 | Esplanade du Lac | 8 | Rue Desaix |
| | | 9 | Avenue Pompidou |
| | | 10 | Rue de Bonnel |



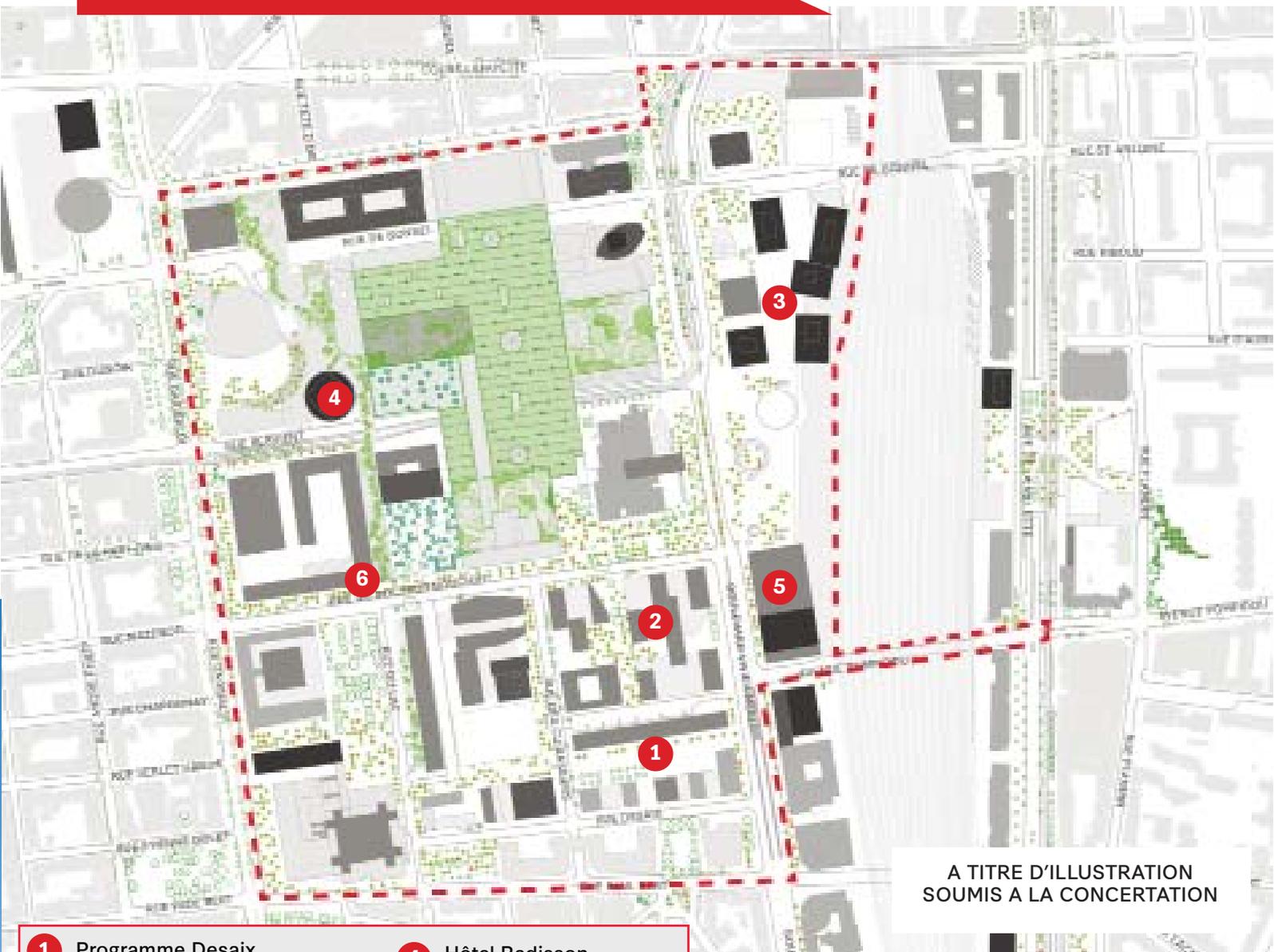
PROPOSER DES LOGEMENTS DIVERSIFIES DANS DES IMMEUBLES NEUFS OU RE-HABILITES

Le quartier de la Part-Dieu présente un niveau d'accessibilité, d'équipements et de services unique à Lyon, ce qui en fait une localisation résidentielle exceptionnelle, tant pour des familles que pour des jeunes, des seniors ou des actifs mobiles. Le projet propose de développer une offre de logements diversifiée, répondant aux besoins et adaptée aux moyens de tous ces publics, tout en s'inscrivant dans la réalité du marché lyonnais de l'habitat et en respectant les objectifs fixés par le Grand Lyon à l'échelle de la métropole.

La nouvelle offre de logements répondra à tous les besoins d'une adresse hyper centrale : logement social ou privé, en accession ou en location, logements spécifiques et produits innovants combinant habitat et lieu de travail.



PROGRAMMATION DE LOGEMENTS HÔTELLERIE



A TITRE D'ILLUSTRATION
SOUMIS A LA CONCERTATION

- | | |
|---------------------------------|------------------------------|
| 1 Programme Desaix | 4 Hôtel Radisson |
| 2 îlot France Télévision | 5 Two Lyon |
| 3 îlot Milan | 6 Cité Administrative |



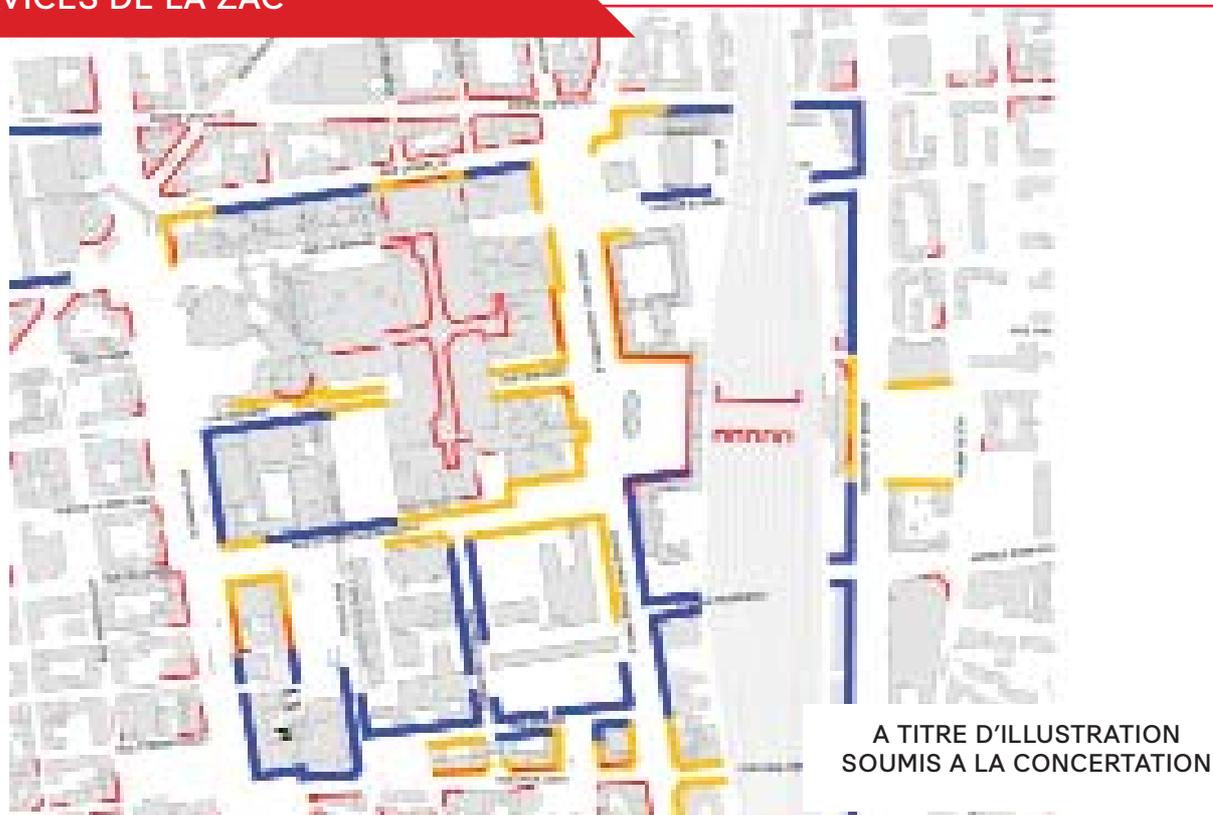
DEVELOPPER UNE NOUVELLE OFFRE DE COMMERCES ET DE SERVICES

A travers le principe des Socles Actifs, le projet Part-Dieu vise à créer des rez de chaussée d'immeubles animés le long des principales rue piétonnes, notamment en direction des Berges du Rhône et de la Presqu'île, sur les axes structurants nord / sud et autour de la place Béraudier. Ces rez de chaussée accueilleront de nouveaux services et commerces répondant à tous les usagers du quartier (public grand-lyonnais, visiteurs, actifs pendulaires, salariés du quartier, clientèle d'affaires, résidents, entreprises...) et contribueront à l'animation des espaces publics.

A ces socles actifs, s'ajouteront la reconfiguration des commerces dans la gare de la Part-Dieu et l'extension du centre commercial, l'un des plus dynamiques en Europe. Le projet a pour objectif d'ouvrir le centre commercial et d'en multiplier ses accès pour en faire un espace de liaison entre la gare et la ville ; cette reconfiguration du centre existant doit permettre de renouveler et d'augmenter son offre de commerces, de loisirs, de culture et de restauration. Le programme prévoit :

- des traversées du centre commercial **plus lisibles au niveau du sol**, avec la création d'une nouvelle rue intérieure le long de la rue Servient
- **de nouvelles entrées rue Bouchut et bd Vivier Merle**
- le toit-terrasse, aujourd'hui entièrement dédié au stationnement, devient une vaste **"place suspendue"**, en belvédère sur l'horizon des balcons de Lyon et sur la ligne des Alpes au lointain.

PROGRAMMATION DE COMMERCES ET DE SERVICES DE LA ZAC



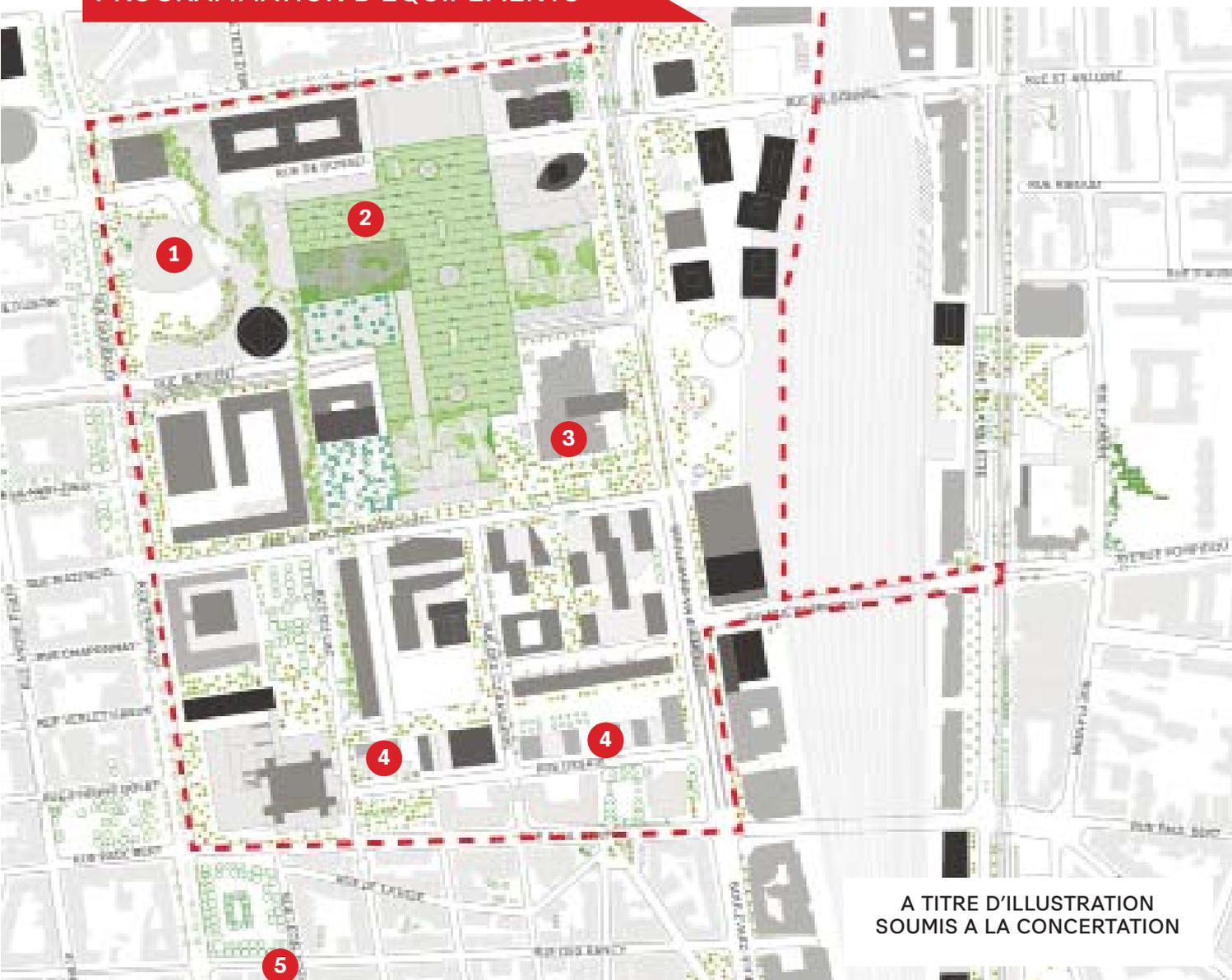
- Linéaires artisanaux et commerciaux
- Linéaires toutes activités
- Rez de chaussée actifs existants

PROPOSER DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS

Le projet de traverse culturelle consiste à ouvrir, augmenter et hybrider les équipements culturels publics ou privés existants et futurs par leur mise en relation les uns avec les autres au moyen de leur ouverture sur l'espace public.

Des équipements de proximité accompagneront la création des nouveaux logements : crèches, maison de la petite enfance...

PROGRAMMATION D'ÉQUIPEMENTS



- 1 Auditorium
- 2 Centre commercial (cinémas)
- 3 Bibliothèque
- 4 Crèches
- 5 Maison de l'Enfance (groupe scolaire Léon Jouhaux)

3 - CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE PAR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE OFFRE IMMOBILIERE

Lyon Part-Dieu est aujourd'hui le deuxième pôle tertiaire français. Historiquement développé autour des activités de banque, assurance, services et administration, Lyon Part-Dieu a engagé sa mue depuis une dizaine d'années et devient le lieu où l'on produit et expérimente la ville de demain, intelligente et performante. Les entreprises sont de plus en plus connectées à l'économie de la métropole, à l'évolution du tissu industriel et productif et aux marchés internationaux.



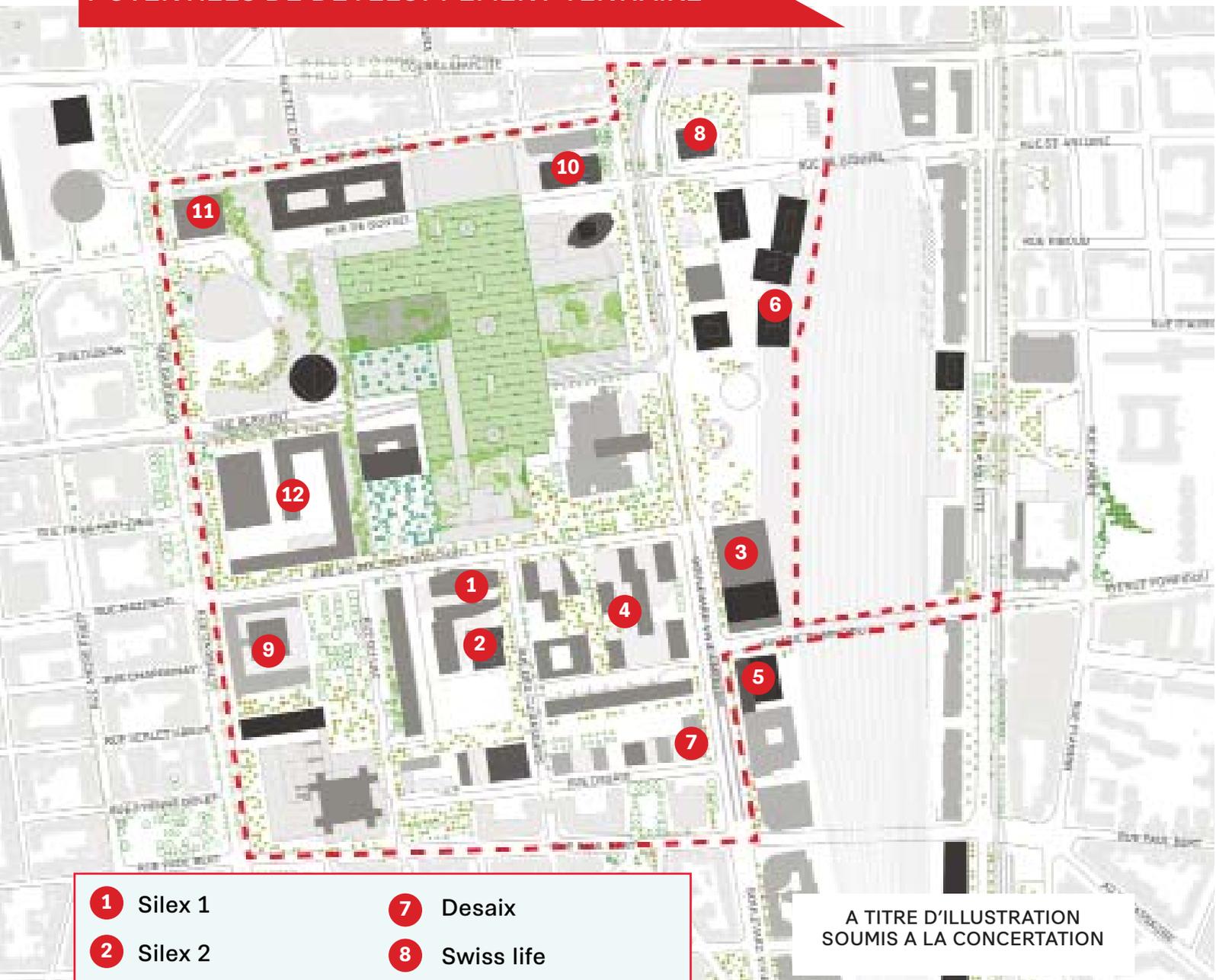
En pleine croissance, les nouvelles entreprises positionnées sur les activités d'ingénierie, de conception et de pilotage de grands projets urbains énergétiques, informatiques et numériques, industriels ou d'infrastructure représentent aujourd'hui 20 000 emplois. Soit autant que les activités « affaires » (ingénierie financière au service des entreprises, services supports, assurance et prévoyance) toujours aussi dynamiques.

L'enjeu en terme économique est de **produire une offre immobilière, neuve ou réhabilitée, adaptée aux différents types d'entreprises : grand comptes, PME, TPE pour favoriser leur implantation ou leur développement sur le quartier.** L'arrivée d'une nouvelle génération d'immeubles de grande hauteur dessinera un « skyline » aux lignes contemporaines.

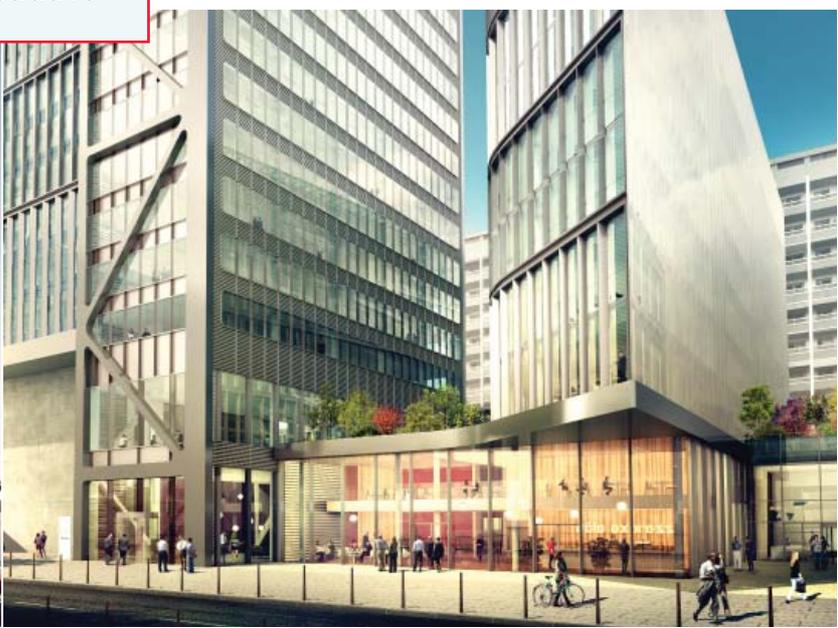
Ces constructions bénéficieront d'un environnement hyper connecté, offrant un cadre propice au développement des entreprises (hôtels et résidences hôtelières, restauration de prestige, lieux de séminaires, salles de réunion ou centres d'affaires) au bien être de leurs salariés (crèches d'entreprises, salles de sport, commerces etc.).



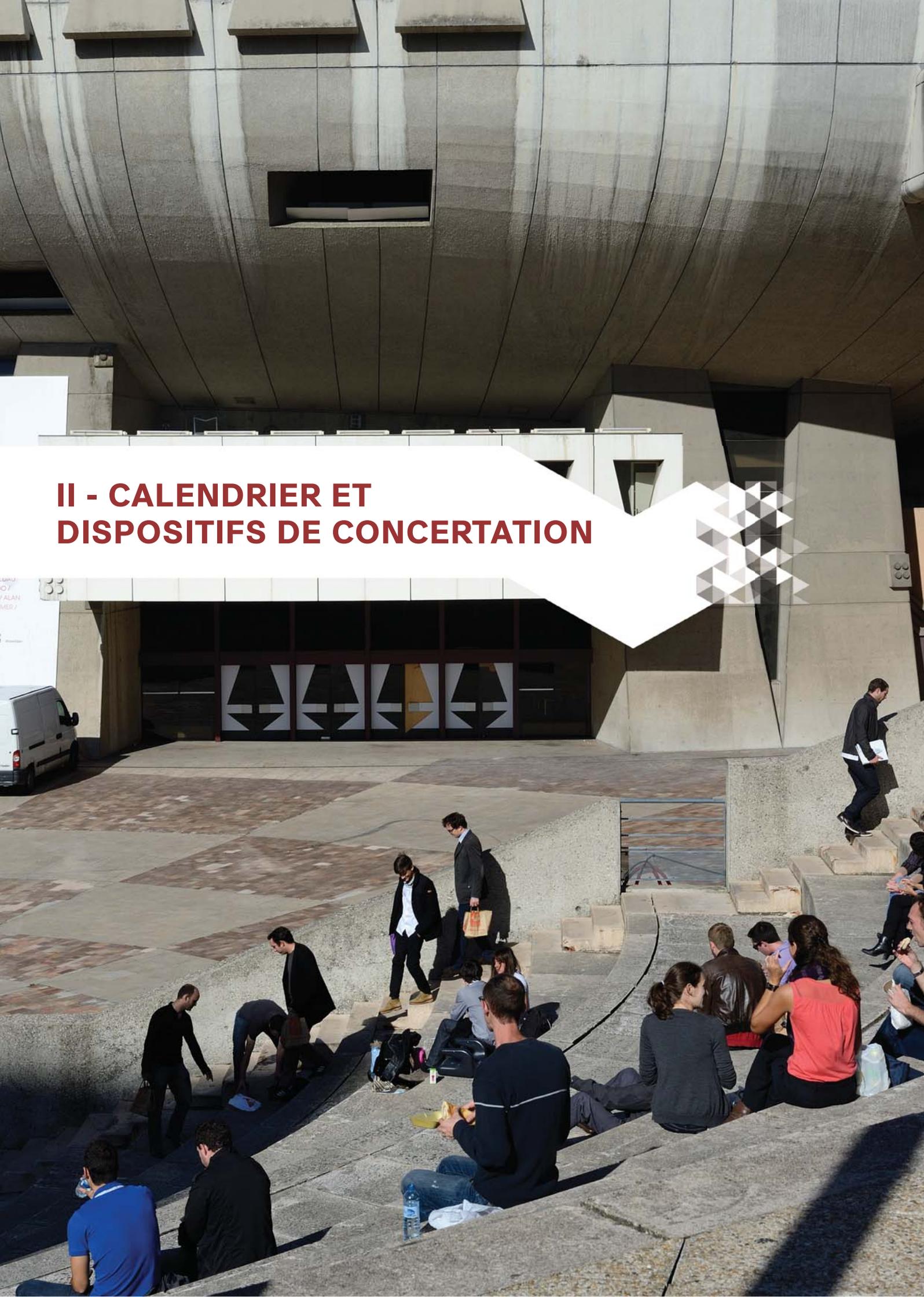
POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT TERTIAIRE



- | | |
|---------------------|------------------------|
| 1 Silex 1 | 7 Desaix |
| 2 Silex 2 | 8 Swiss life |
| 3 Two Lyon | 9 M + M |
| 4 France Television | 10 Caisse d'Epargne |
| 5 Gemellyon | 11 PDG |
| 6 Milan | 12 Cité Administrative |



II - CALENDRIER ET DISPOSITIFS DE CONCERTATION



RAPPEL SUR LA ZAC

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) est une procédure d'aménagement adaptée à la réalisation de projet urbain complexe. C'est une zone à l'intérieur de laquelle, la collectivité publique (ici le Grand Lyon) décide d'aménager et d'équiper des terrains en vue de la réalisation de constructions et d'aménagements publics (équipements créés ou agrandis, voies et espaces publics) et/ou privés (logements libres et sociaux, commerces, bureaux) en ayant la possibilité de percevoir des financements de la part des constructeurs.

La procédure de ZAC comporte 3 étapes principales :

- 1 -Les études et concertation préalable,
- 2 -La création de la ZAC,
- 3- La réalisation de la ZAC

CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA ZAC PART-DIEU OUEST

- janvier / juillet 2015 : concertation préalable à la création de la ZAC
- automne 2015 : bilan de la concertation et création de la ZAC
- printemps 2016 : Dossier de réalisation de la ZAC

LES DISPOSITIFS DE LA CONCERTATION

La procédure de concertation s'appuie sur plusieurs dispositifs existants ou créés spécifiquement pour la concertation :

- Le **présent dossier** est mis à la disposition du public en mairie de Lyon (Direction de l'urbanisme), dans les mairies des 3^e et 6^e arrondissements de Lyon, à l'hôtel de la Communauté urbaine et dans les locaux de la SPL Lyon Part-Dieu situés au 192, rue Garibaldi. Ce document pourra être complété par des éléments d'informations supplémentaires pendant toute la durée de la concertation notamment par la mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale ou toute étude complémentaire destinée à éclairer les différents sujets. Il est téléchargeable sur le site internet du projet www.lyonpart-dieu.com et sur le site internet du Grand Lyon. Ce dossier est accompagné d'un registre à la disposition du public pour qu'il formule ses observations, avis...
- **Une boîte mail www.part-dieu.fr** permet de recueillir l'avis des internautes.
- La Maison du projet situé au 192, rue Garibaldi est le lieu central du dispositif de concertation. **Des permanences d'information et d'accueil** des publics sont organisées à jours fixes. Outre le dossier de concertation, une exposition présente les grands enjeux du projet et de la ZAC.
- **Une réunion publique d'information générale** ainsi que des réunions spécifiques pour les publics directement concernés dans le périmètre proposé seront organisées.
- Il est possible également d'écrire par courrier directement au Président du Grand Lyon à l'adresse : Métropole de Lyon, 20 rue du Lac 69003 LYON.



SPL LYON PART-DIEU

192, rue Garibaldi

69003 LYON

T. + 33(0)4 26 99 35 18

part-dieu@grandlyon.org

www.lyonpart-dieu.com